

Plus de 30 ans de lobbying de proFonds: Points forts d'une réussite

Les éléments qui suivent donnent un bon aperçu des principales activités et des plus beaux succès de proFonds dans le cadre de la défense des intérêts de ses membres:

1990 – 1994

Révision du droit des fondations

- Participation à des procédures de consultation; nombreux contacts avec les autorités, les partis et les associations
- Rejet du projet de révision totale du droit des fondations avec une forte tendance à la bureaucratisation et une mainmise grandissante de l'Autorité de surveillance des fondations
- Rejet d'une procédure officielle d'examen préliminaire obligatoire pour la création des fondations.

1991 – 1995

Exonération fiscale des organisations d'utilité publique

- Prévention des dispositions légales restrictives prévues
- Obtention d'une réglementation législative libérale pour toute la Suisse pour l'exonération fiscale et la déduction des dons (impôt fédéral direct et impôts cantonaux)
- Négociations fructueuses avec l'Administration fédérale des contributions pour la circulaire no 12, une réglementation libérale et encore déterminante aujourd'hui concernant l'exonération fiscale et la déduction des dons, surtout aussi dans le cas des activités des fondations à l'étranger (principe selon lequel les activités à l'étranger peuvent être exonérées d'impôts).

1994 – 2000

Introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

- Participation à la procédure de consultation; très nombreux contacts avec des parlementaires et des autorités
- Obtention de nombreuses exonérations fiscales pour les activités d'utilité publique et relèvement de la limite du chiffre d'affaires minimal pour les fondations et les OBNL
- Négociations fructueuses avec l'Administration fédérale des contributions sur la mise en œuvre pratique de la TVA.

1998 – 2004

Élaboration et introduction de la loi sur la fusion

- Participation à la procédure de consultation; très nombreux contacts avec des parlementaires et des autorités
- Participation en tant qu'expert à travers le Département fédéral de justice et police en vue d'élaborer la réglementation juridique pour les fusions de fondations
- Réalisation d'une réglementation pratique et accessible des fusions de fondations et des transferts d'actifs.

2001 – 2006

Révision du droit des fondations 2006 (initiative parlementaire du conseiller aux États Fritz Schiesser)

- Soutien intensif et professionnel de l'initiateur
- Participation à l'audition d'experts et à l'élaboration du contenu de la révision; nombreux contacts avec les parlementaires et les autorités
- Renforcement du droit des fondations
- Facilitation des modifications des actes de fondations
- Augmentation de la déduction fiscale des dons de 10% à 20% du revenu / du bénéfice du
- Donateur ou du fondateur
- Introduction d'une déduction fiscale pour les dons en nature
- Obtention d'une limitation appropriée de la TVA entre les donations (exonérés d'impôts) des fondations de bienfaisance ainsi que les dons, d'une part, et le sponsoring (imposable), d'autre part.

2006 – 2011

Nouvelle réglementation du droit de révision et de l'établissement des comptes

- Participation à la procédure de consultation; nombreux contacts avec des parlementaires et des autorités
- Obtention d'une réglementation adéquate de l'audit (révision) pour les fondations
- Obtention d'une application flexible du nouveau droit pour les fondations et les associations
- Engagement pour la possibilité d'avoir des comptes uniques selon Swiss GAAP RPC 21 et le droit des obligations, ce qui empêche une surcharge administrative (comptes annuels à double).

2006 – 2010

Révision partielle de la loi sur la taxe sur la valeur ajoutée

- Participation à l'audition d'experts dans le cadre de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
- Participation à la procédure de consultation; nombreux contacts avec des parlementaires et des autorités

- Préservation de nombreuses exceptions fiscales pour les activités d'utilité publique
- Rejet du projet du Conseil fédéral de soumettre les dons et les subventions des fondations donatrices à l'obligation de la TVA
- Pas de réduction de l'impôt préalable lors de la réception de dons
- Préservation de l'augmentation de la limite du chiffre d'affaires pour l'assujettissement volontaire des fondations et des OBNL.

2010 – 2013

Révision de l'Autorité de surveillance

- Rejet d'un modèle de supervision inapproprié pour les fondations classiques entraînant une très forte augmentation des taxes.

2013 - 2021

Initiative parlementaire (IP) du conseiller aux États W. Luginbühl en vue du renforcement de la Suisse comme pays de fondations

- Soutien intensif et participation importante à l'élaboration du contenu de la révision nombreux contacts avec des parlementaires et des autorités
- Direction du groupe d'experts, composé de Dr. Christoph Degen, le Prof. Georg von Schnurbein du Centre d'études de la philanthropie en Suisse (CEPS), à l'Université de Bâle, le Prof. Hans Lichtsteiner du VMI, de l'Université de Fribourg ainsi que le Prof. Dominique Jakob du Centre pour le droit des fondations (Université de Zurich) et élaboration déterminante du rapport d'experts à l'intention de la Commission des affaires juridiques du Conseil des États
- Participation à la procédure de consultation; Formulation et présentation de propositions individuelles aux Chambres fédérales
- Allègements des modifications de l'acte de fondation
- Renforcement des droits des fondateurs
- Introduction d'une réglementation légale relatif aux plaintes auprès l'Autorité de surveillance des fondations

à partir de 2014

Révision partielle de la TVA

- Participation à la procédure de consultation
- Empêchement de la suppression de l'exonération fiscale pour les prestations d'organisations d'utilité publique visant à promouvoir l'image de tiers et les prestations de tiers visant à promouvoir l'image d'organisations d'utilité publique
- Empêchement d'une fixation de la pratique par l'Administration fédérale des contributions concernant l'imposition des dons en nature à des fondations et associations « étroitement liées » (surtout les Corporate Foundations)

2016 - 2017

Examen du paysage suisse par le Groupe d'action financière (GAFI) et révision de la loi sur le blanchiment d'argent concernant des fondations

- Contacts et échanges techniques avec les autorités compétentes
- Participation à la rencontre avec l'équipe d'évaluation du GAFI
- Rejet d'une révision du droit des fondations et des charges supplémentaires importantes pour toutes les fondations d'utilité publique.
- Le GAFI a été convaincu que les fondations d'utilité publique ne sont guère exposées au risque d'être utilisées à des fins de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.
- Empêchement de nouvelles mesures pour le secteur des fondations

2017 - 2021

Révision totale de la loi sur la protection des données LPD

- Participation aux procédures de consultation (sur la loi et plus tard sur l'ordonnance)
- Empêchement d'une LPD dont la rigueur aurait été encore supérieure aux exigences strictes de l'UE et qui aurait engendré encore bien plus de coûts et de bureaucratie

2017 - 2021

IP Feller: Associations sportives et culturelles. Relever le seuil de chiffre d'affaires pour l'exonération de la TVA

- Participation aux procédures de consultation
- Obtention d'un allègement de la charge des institutions d'utilité publique ainsi que des associations sportives et culturelles par le relèvement de la limite minimale du chiffre d'affaires de CHF 150'000 à CHF 250'000

2018 - 2021

Examen du paysage suisse par le Groupe d'action financière (GAFI) et révision de la loi sur le blanchiment d'argent concernant des associations

- Participation à la procédure de consultation concernant les modifications du droit des associations
- Analyse critique de l'avant-projet du Conseil fédéral
- Intervention auprès du Département fédéral des finances
- Les propositions de proFonds ont été reprises dans le projet de loi du Conseil fédéral.
- Participation à la procédure de consultation sur l'ordonnance relative à la loi sur le blanchiment d'argent et critique acerbe de sa conception

à partir de 2019

Révision de la loi fédérale sur l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR)

- Participation à la procédure de consultation: opposition résolue à la suppression de l'exception à l'EAR prévue par le Conseil fédéral pour les fondations et les associations d'utilité publique
- Mobilisation des associations, des partis et des cantons, échange avec les autorités compétentes
- La suppression de l'exception à l'EAR prévue par le Conseil fédéral pour les fondations et les associations d'utilité publique a pu être contrecarrée avec succès pour le droit suisse.
- Participation à la révision du Common Reporting Standard de l'OCDE pour garantir les dispositions d'exception pour les fondations et associations d'utilité publique
- Application de l'exemption pour les fondations et associations à but non lucratif dans le Common Reporting Standard
- Partie du groupe d'experts : transposition des règles du Common Reporting Standard dans le droit suisse

2020 - 2021

Motion Noser: L'exonération fiscale pour utilité publique des personnes morales qui poursuivent des objectifs politiques est-elle justifiée?

- Mobilisation d'autres associations et organisations concernées, interventions auprès des conseillers aux États et des conseillers nationaux
- Empêchement du retrait de l'exonération fiscale des organisations d'utilité publique lorsqu'elles s'engagent politiquement dans le cadre de leur objectif
- Empêchement d'un contrôle supplémentaire de l'admissibilité de l'exonération fiscale par l'Administration fédérale des contributions

2020 - 2021

Motion Portmann: Pas de subventions publiques pour les projets d'ONG participant à des campagnes politiques

- Collaboration avec d'autres associations et organisations concernées, intervention auprès des conseillères et conseillers aux États et nationaux
- Empêchement d'un retrait de fonds de la DDC à des organisations d'utilité publique qui s'engagent politiquement dans le cadre de leur but
- Empêchement d'une inégalité de traitement inadmissible entre les OBNL

à partir de 2020 **Autorité fédérale de surveillance des fondations numérique (eESA)**

- Dialogue précoce avec l'Autorité fédérale de surveillance des fondations (AFS) sur la conception de la surveillance électronique des fondations (eESA)
- Interventions multiples auprès de l'ESA dans le but de rendre l'eESA aussi simple et convivial que possible.
- Obtention de réductions et d'allègements importants du formulaire de l'eESA pour le rapport annuel des fondations.

En tant qu'Association faîtière, **proFonds remplit des tâches importantes au profit du secteur des fondations et des organisations d'utilité publique.** L'objectif étant de maintenir et de continuer à développer des conditions-cadres favorables pour que les fondations et autres organisations d'utilité publique soient en mesure de s'épanouir.

En plus de son engagement dans le domaine de la défense des intérêts, **proFonds offre à ses membres une large palette de services** et favorise ainsi le réseautage, l'échange de connaissances et d'expériences ainsi que la professionnalisation au sein du domaine des fondations et des organisations d'utilité publique.

proFonds, Association faîtière des fondations d'utilité publique de Suisse

Tel. 061 272 10 80

info@profonds.org

www.profonds.org